

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de votes pour : 18
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 26/03/2024
D2024040204

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle, Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, SOCHAY Hervé, CALLAND Cédric

Retard : BOUVARD Nelly est arrivée à 20 H 42

Excusé(e)s : LAMBERET Anthony donne pouvoir à CARRUBA Isabelle, BOUVARD Nelly donne pouvoir à POCHON Béatrice

Absent : NOEL Simon

Monsieur NEVORET Benoît a été élu secrétaire de séance

Objet : Affectation du résultat

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 du budget de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent global cumulé au 31 décembre 2023 (compte 002)	964 464,52 €
- Excédent de fonctionnement viré à l'investissement (repris au cpt 1068)	387 795,25 €

- décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté (repris au cpt 001)	
- Déficit d'investissement (repris au compte 001)	88 389,08 €



Pour copie conforme,
Le Maire,


Christelle MOIRAUD